



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SAEA: Livraison de serviceSGI	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-204341/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 3274341	Date 2020-06-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-625-38036	
File No. - N° de dossier 625zm.21120-204341	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-20	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Haroutounian, Rosanna	Buyer Id - Id de l'acheteur 625zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-5346 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 001

La présente modification vise à modifier la demande de propositions et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP :

1. Page 1 de la demande de propositions (DP), l'invitation prend fin le :

Supprimer : 2020-07-06
Insérer : 2020-07-20

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Notre entreprise est titulaire qualifiée d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les SPICT et les SPTS, et cette demande de propositions (DP) nous intéresse énormément. Pouvez-vous nous inviter à soumissionner?

Réponse 1 : La DP n° 21120-204341/A est un marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. Ainsi, la DP est ouverte à tous les fournisseurs autochtones de palier 2 qualifiés. Ainsi, si vous disposez d'un AMA réservé aux entreprises autochtones pour des SPICT dans la région de la capitale nationale (RCN), de l'attestation de sécurité requise et des catégories de ressources dans un volet donné, vous pouvez soumettre une proposition.

Question 2 : En raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions négatives sur nos efforts de préparation d'une proposition, nous demandons que la date de clôture soit reportée de trois semaines, soit au 27 juillet 2020.

Réponse 2 : Le Canada reportera la date de clôture de la DP au 20 juillet 2020. Veuillez consulter la section Révision n° 1 à l'invitation ci-dessus.

Question 3 : Étant donné la complexité des exigences de la DP en question, le volume des autres demandes de soumissions du gouvernement fédéral qui font actuellement l'objet d'un appel d'offres, les congés de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada qui ont lieu pendant la période de soumissions, et les ajustements et les mesures d'adaptations en cours en ce qui concerne la COVID-19, y compris le travail en région éloignée et la réduction des heures et du personnel, nous demandons respectueusement le report de la date de clôture d'un mois, soit au 6 août 2020.

Réponse 3 : Voir la question et la réponse 2 et la Révision n° 1 à l'invitation ci-haut.

Question 4 : En ce qui concerne le volet 1, critère CTO1-B, le « total cumulé d'au moins 2 000 jours facturables » doit-il provenir uniquement des catégories suivantes : architecte d'applications et de logiciels et programmeur-analyste, ou peut-il également provenir d'autres catégories des SPICT dans le cadre des contrats cités en référence en réponse au critère CTO1-A?

Réponse 4 : Les 2 000 jours facturables concernent toutes les catégories de ressources dans les contrats cités en référence, y compris l'architecte d'application et de logiciel et le programmeur-analyste, et portent sur une période ne dépassant pas trois ans. Il en va de même pour CTO1-B dans les autres volets de travail et pour leurs catégories de ressources respectives.

Question 5 : En ce qui concerne le volet 1, critère CTC1, l'État peut-il confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser jusqu'à deux contrats distincts pour l'architecte d'application et logiciel et deux contrats pour le programmeur-analyste?

Réponse 5 : Oui. Le contrat mentionné dans la réponse du soumissionnaire au critère CTO1-A pour démontrer l'expérience de l'architecte d'applications et de logiciels doit être utilisé pour démontrer l'expérience de l'architecte d'applications et de logiciels en réponse au critère CTC1. En outre, dans sa réponse au critère CTC1, le soumissionnaire peut faire référence à un autre contrat pour démontrer l'expérience d'une seule ressource qui est identique ou similaire à un architecte d'applications et de logiciels. Le contrat supplémentaire doit répondre aux exigences du contrat décrit dans le critère CTO1-A, et la ressource doit répondre à la définition d'une ressource unique qui est identique ou similaire à un architecte d'applications et de logiciels tel que décrit dans le critère CTO1-A.

Le contrat mentionné dans la réponse du soumissionnaire au critère CTO1-A pour démontrer l'expérience du programmeur-analyste doit être utilisé pour démontrer l'expérience du programmeur-analyste en réponse au critère CTC1. En outre, dans sa réponse au critère CTC1, le soumissionnaire peut faire référence à un autre contrat pour démontrer l'expérience d'une seule ressource qui est identique ou similaire à celle d'un programmeur-analyste. Le contrat supplémentaire doit répondre aux exigences du contrat décrit dans le critère CTO1-A, et la ressource doit répondre à la définition d'une ressource unique qui est identique ou similaire à celle du programmeur-analyste tel que décrit dans le critère CTO1-A.

Il en va de même pour CTC1 dans les autres volets de travail et pour leurs catégories de ressources respectives.

Une modification des critères d'évaluation sera publiée prochainement afin de clarifier la réponse ci-dessus pour tous les volets de travail.

Question 6 : En ce qui concerne le volet 1, critère CTC1 (1.), les 960 jours facturables en sus des 120 jours originaux (de CTO1-A) pour l'architecte d'applications et des logiciels doivent-ils avoir été facturés par :

- a) Une (1) ressource unique?
- b) Deux (2) ressources (une par contrat), où les soumissionnaires peuvent ajouter tous les jours facturables dépassant les 120 pour les deux ressources?
- c) Tout nombre de ressources dans le cadre d'un même contrat, où les soumissionnaires peuvent ajouter tous les jours facturables dépassant les 120 pour chaque ressource?

Réponse 6 : Les jours facturables dépassant les 120 pour l'architecte d'applications et de logiciels peuvent être démontrés par plusieurs personnes, mais ne doivent pas avoir été cumulés simultanément. Par exemple, lorsqu'un soumissionnaire mentionne les jours facturables de deux architectes d'applications et de logiciels travaillant simultanément sur le même contrat, seule l'expérience d'un seul architecte d'applications et de logiciels sera comptabilisée. Comme indiqué dans le critère, dans les situations où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources remplaçantes et les jours facturables respectifs.

Il en va de même pour CTC1 dans les autres volets de travail et pour leurs catégories de ressources respectives.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

REMARQUE : UNE SOUMISSION DÉJÀ PRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. LA CORRESPONDANCE CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVRA INDiquer LE NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.
LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES UNIQUEMENT À L'UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui doivent s'inscrire à Connexion postel, voici l'adresse électronique : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Les soumissionnaires intéressés doivent s'inscrire le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la DP (afin de garantir une réponse). Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.